

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la treizième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 6 décembre 2021, à 20 heures à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale

Sont présents :	M.	Guy Robert	Maire
	M.	Hugo Laporte	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Christine Langelier	Conseillère, par vidéoconférence
	M.	Léonard Gaudette	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
 - a) Appropriation du surplus accumulé affecté - Autorisation
 - b) Désaffectation du surplus affecté – Divers projets réalisés ou non réalisés en 2021
 - c) Transfert du surplus accumulé affecté à l'année 2022 - Autorisation
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
 - a) Dépôt à terme
 - b) Fermeture du bureau durant la période des Fêtes
 - c) Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil
 - d) Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale concernant l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation
 - e) Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité – Vente pour taxes
 - f) Adoption du Règlement 2021-11 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022
 - g) Adoption - Second projet de Règlement 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons
 - ~~h) Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement numéro 2021-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier la fonction commerciale en concordance au schéma d'aménagement~~
 - ~~i) Adoption du Projet de Règlement numéro 2021-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier la fonction commerciale en concordance au schéma d'aménagement~~
 - j) Fédération québécoise des municipalités - Formation obligatoire des élus sur l'éthique - Autorisation
 - k) Fédération québécoise des municipalités Assurances - Protection d'assurance accident – bénévoles - Autorisation
 - l) Entretien des aménagements paysagers – Renouvellement du contrat
 - m) Ministère de la Famille - Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Autorisation
 - n) Révision de la Politique de la Famille – Formation du comité – Modifications
 - o) Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Comité de pilotage – Création et constitution – Modifications
8. R.A.R.C.
 - a) Procès-verbal de la RARC
9. Transport
 - ~~a) Achat de sel de déglacage pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024~~
 - b) Droit de passage – Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. – Petit 5^e rang – Autorisation
 - c) Réparation de la camionnette de la voirie – Autorisation

- d) Travaux de voirie – Mandat
- e) Révision n° 4 de la programmation des travaux – TECQ 2019-2023

10. Hygiène du milieu
 - a) Procès-verbal de la Régie des déchets
 - b) Procès-verbaux de la MRC
 - c) Remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées – Modifications
 - d) Cours d'eau Laplante Branche 2 – Retrait du surplus accumulé non affecté - Modifications
 - e) Raccordement à l'égout sanitaire – 352 rue Principale - Mandat
11. Loisirs et culture
 - a) OTJ St-Bernard – Bilan de novembre 2021
12. Autres sujets
Aucun sujet.
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Guy Robert, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. le maire souligne la richesse de la parité femme-homme et des élus issus de différentes générations au sein des membres du conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021.12.01

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié par le retrait des points suivants :

- 7 h) Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement numéro 2021-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier la fonction commerciale en concordance au schéma d'aménagement ;
- 7 i) Adoption du Projet de Règlement numéro 22021-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier la fonction commerciale en concordance au schéma d'aménagement ;
- 9 a) Achat de sel de déglacage pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024

3. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021

2021.12.02

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 novembre 2021 ont été déposés au conseil.

Solde au compte GL (54 11100 000) au 31 octobre 2021	180 674.61 \$	
Plus :		
Dépôts	70 070.97 \$	
Revenus d'intérêts	432.57 \$	
Total des revenus	70 503.54 \$	
Moins:		
Déboursés	(63 176.61) \$	
Prélèvements	(79 994.87) \$	
Salaires	(20 175.52) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 233.09) \$	

Frais d'intérêt sur le prêt temporaire	(357.66) \$	
Frais de caisse	(35.00) \$	
Total des déboursés	(164 972.75) \$	
Solde au compte GL		86 205.40
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 30 novembre 2021	107 788.59 \$	
Plus :		
Moins : Chèques en circulation	21 583.19 \$	
Total des chèques en circulation	21 583.19 \$	
Solde disponible au relevé de caisse		86 205.40

0.00

Bilan au 30 novembre 2021

Solde au compte fonds d'administration	86 205.40 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	550 000.00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	155 228.00 \$
Grand total	791 438.40 \$

Remboursement de la dette au 30 novembre 2021

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 542 400.00 \$
Remboursement du capital	0 \$
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	1 542 400.00 \$

Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

Solde au 31 octobre 2021	172 000.00 \$
Remboursement en capital	0 \$
Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang	172 000.00 \$

2021.12.03

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de novembre 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2021 tel que soumis pour un montant total de 125 652.82 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

a) Appropriation du surplus accumulé affecté – Autorisation

2021.12.04

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le retrait de 5 000.00 \$ du surplus accumulé affecté pour les travaux de scellement de fissures tel que prévu au budget 2021 et;

D'AUTORISER le retrait de 6 078.28 \$ du surplus accumulé affecté pour les activités des loisirs tel que prévu au budget 2021.

b) Désaffectation du surplus affecté – Divers projets réalisés ou non réalisés en 2021

CONSIDÉRANT que le conseil avait affecté, une somme de 95 518 \$ au surplus pour les projets suivants qui ont été réalisés en partie ou non réalisés en 2021 :

- Réfection du 4e rang 32 471 \$
- Rapiéçage du rang Fleury 15 000 \$

• Scellement de fissures	5 000 \$
• Ameublement	5 000 \$
• Plan du pavillon	10 000 \$
• Loisirs, activités diverses et réceptions	23 947 \$
• Bancs et balançoire	4 100 \$

CONSIDÉRANT que le projet de confection d'un plan du pavillon n'a pas été réalisé ;

CONSIDÉRANT que le montant de 15 000 \$ prévu pour le rapiéçage du rang Fleury a été retiré plutôt du surplus accumulé non affecté selon la résolution adoptée en octobre 2020 (rés.2020.10.05) ;

CONSIDÉRANT que le surplus accumulé affecté à 2021 totalisant 46 983.85 \$ a été appliqué pour les projets réalisés suivants :

• Réfection du 4e rang	32 471.00 \$
• Intérêts de sept/oct/nov sur prêt pour 4e rang	1 015.24 \$
• Scellement de fissures	5 000.00 \$
• Ameublement	2 419.33 \$
• Loisirs, activités diverses et réceptions	6 078.28 \$

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.05

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à désaffecter une somme totale de 48 534.15 \$ du surplus affecté à l'année en cours au surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

c) Transfert du surplus accumulé affecté à l'année 2022 - Autorisation

2021.12.06

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le transfert de 60 007 \$ du poste *GL 59 11000 000* Surplus accumulé non affecté (2021) au poste *GL 59 13102 000* Excédent accumulé affecté à l'année suivante (2022).

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en novembre 2021 ont été remis à chacun des membres du conseil.

En l'absence de M. Francis Girouard, inspecteur municipal, la directrice générale fait le compte-rendu des travaux effectués en voirie et à l'usine de traitement des eaux usées.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2021.12.07

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 65 000 \$ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

b) Fermeture du bureau durant la période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement durant la période des Fêtes.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 10 janvier 2022.

c) Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil

En conformité avec l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu

un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas visé par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

d) Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale concernant l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation

La directrice générale dépose les rapports d'audit sur l'Adoption du budget et l'Adoption du Plan triennal d'immobilisation. Elle informe les personnes présentes que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a été auditée par la Commission municipale. Les procédures de la municipalité sont conformes à l'encadrement légal applicable.

e) Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité – Vente pour taxes

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RADIER les taxes impayées de la Succession Albany Lachambre, ce dossier étant litigieux et ;

DE NE PAS transmettre la liste des personnes endettées pour taxes à la MRC les Maskoutains considérant les montants représentant les défauts de paiements sont minimes et que les arrérages sont de l'année en cours.

f) Adoption du Règlement 2021-11 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté son budget pour l'année 2022 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Léonard Gaudette qui a aussi déposé le projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 ;

2021.12.08

2021.12.09

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-11 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022 tel que déposé.

g) Adoption - Second projet de Règlement 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite permettre la construction des minimaisons dans une zone en particulier (H-104) ;

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Léonard Gaudette à la séance du conseil tenue le lundi 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance tenue le 15 novembre 2021, le conseil a adopté le premier projet du règlement 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le lundi 6 décembre 2021 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées et que, selon le 3e dispositif de l'Arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2021-054 en date du 16 juillet 2021, une consultation écrite a accompagné le processus décisionnel et a pris fin au même moment que la procédure qu'elle accompagnait ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été rendu disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité dès que possible après son dépôt conformément à la loi et aux dispositifs prévus par décrets ou arrêtés ministériels alors en vigueur en raison de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement du Québec relié à la pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et, qu'en vertu de l'arrêté numéro 2021-054 en date du 16 juillet 2021 la Municipalité choisit de remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de quinze jours, afin d'éviter que des personnes aient à se déplacer pour signer un registre;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.10

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le second projet de règlement numéro 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons tel que déposé.

- h) Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement numéro 2021-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier la fonction commerciale en concordance au schéma d'aménagement

Point reporté

- i) Adoption du Projet de Règlement numéro 2021-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2017-02 afin de modifier la fonction commerciale en concordance au schéma d'aménagement

Point reporté

- j) Fédération québécoise des municipalités - Formation obligatoire des élus sur l'éthique – Autorisation

CONSIDÉRANT que le projet de loi 49 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives est entrée en vigueur le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les membres du conseil de suivre une formation portant sur l'éthique et la déontologie;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités offre une formation groupée au coût 2 500 \$ plus taxes applicables pour 15 participants et avec un frais de 200 \$ par personne supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud est intéressée à se joindre à notre municipalité pour partager les coûts de cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.11

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PERMETTRE à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'organiser une formation sur l'éthique et la déontologie via un formateur de la Fédération Québécoise des Municipalités en partenariat avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

D'INSCRIRE tous les membres du conseil à cette formation et de permettre l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

D'AUTORISER le partage des coûts en part égale de cette formation avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

DE PERMETTRE à la directrice générale de planifier, en collaboration avec la directrice générale de Saint-Bernard de Michaudville, un repas, tenant lieu de dîner que ce soit sous forme de buffet ou de boîte repas et que les frais en soient partagés à part égale entre les municipalités;

DE PERMETTRE que cette formation soit prévue et tenue un samedi du mois de janvier, soit le 22 ou le 29 janvier 2022 au Centre multifonctionnel ou sous réserve des disponibilités du formateur.

k) Fédération québécoise des municipalités Assurances - Protection d'assurance accident – bénévoles – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède déjà une assurance accident pour ses bénévoles actifs ;

CONSIDÉRANT qu'il est temps de renouveler cette assurance;

2021.12.12

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de confirmer que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville renouvelle la couverture d'assurance accident pour ses bénévoles actifs moyennant une prime annuelle de 250 \$ plus taxes applicables.

l) Entretien des aménagements paysagers – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Jardins d'Isabelle était responsable de l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité depuis 2017 et qu'elle offre un excellent service ;

CONSIDÉRANT que Madame Isabelle Desrosiers, propriétaire de l'entreprise, est d'accord pour renouveler le contrat d'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2022, à un tarif horaire augmenté à 32.50 \$;

2021.12.13

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'entretien des aménagements paysagers avec Les Jardins d'Isabelle pour la saison 2022.

m) Ministère de la Famille - Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville présente en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.14

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

D'AUTORISER le projet de mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 pour la municipalité et;

D'AUTORISER la transmission de la demande d'aide financière au montant de 2 500 \$ pour le projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille et;

D'AUTORISER les dépenses en temps et service comme contribution de la municipalité un montant équivalent à 30 % au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille et;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville l'entente et tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 et;

DE CONFIRMER que Madame Vanessa Lemoine est l'élue responsable des questions familiales.

n) Révision de la Politique de la Famille – Formation du comité – Modifications

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville procédera à la mise à jour la Politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

CONSIDÉRANT que la Politique de la famille et son plan d'action doivent être révisés de pair avec la mise à jour de la Politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afin d'assurer une uniformité dans les plans d'action;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le comité Famille pour mettre à jour la Politique familiale et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que les conseillères Mesdames Vanessa Lemoine, Isabelle Hébert et Christine Langelier sont nommées, par la résolution 2021.11.16, déléguées responsables des questions de la famille et des aînés;

POUR CES MOTIFS,

2021.12.15

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de nommer sur le comité Famille, les personnes suivantes :

Mesdames les conseillères Vanessa Lemoine, Isabelle Hébert et Christine Langelier
Mesdames Corinne Boulianne et Geneviève Bureau

o) Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Comité de pilotage – Création et constitution – Modifications

CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Bernard-de-Michaudville a accepté par la résolution numéro 2020-10-10 de participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action afférent ainsi que de mettre à jour sa politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA, tel que stipulé à l'article 3.3.3 de l'entente Municipalités amies des aînés, avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est exigé que le comité soit minimalement constitué de deux sièges pour des personnes représentant les aînés, soit des organismes ou des personnes âgées, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité de pilotage MADA;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la MRC siègera d'office à ce comité et coordonnera les travaux de mise à jour de la politique locale et de son plan d'action avec le comité de pilotage;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de pilotage est la réalisation des étapes de la démarche MADA pour la mise à jour de la politique locale ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique des aînés et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT que des élections municipales ont eu lieu le 7 novembre dernier, il y a lieu de réviser l'élu présente sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.16

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action ; et

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit :

Élu responsable des aînés de la municipalité : Vanessa Lemoine, conseillère
Représentant administratif de la municipalité : Geneviève Bureau adjointe administrative
Représentant aînés de la municipalité : Sylvie Fournier, citoyenne
Représentant aînés de la municipalité : Micheline Perreault, citoyenne
Représentant de la MRC des Maskoutains : Élyse Simard, chargée de projet
Représentant du CISSS : Marie-Pier Lévesque St-Onge, organisatrice communautaire
Représentant de la F.A.D.O.Q. Club de St-Bernard : Robert Perreault

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Achat de sel de déglacage pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024

Point annulé.

b) Droit de passage – Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. – Petit 5^e rang – Autorisation

CONSIDÉRANT que le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité pour les droits de passage sur le chemin public Petit 5^e rang sur une longueur de 1.48 km;

CONSIDÉRANT que l'article 73 de la Loi sur les véhicules hors route indique Sur un chemin public, la circulation des véhicules hors route est interdite;

CONSIDÉRANT que l'article 626 du Code de la sécurité routière, permet à une municipalité, par règlement [...] alinéa 14° permettre, sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, la circulation de véhicules hors route ou de certains types de véhicules hors route;

CONSIDÉRANT qu'aucun règlement municipal n'autorise la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.17

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le

D'AUTORISER le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. à circuler, en véhicule tout-terrain sur le chemin public Petit 5e rang sur une longueur de 1.48 km et;

D'ENTREPRENDRE les modifications à la réglementation municipale.

c) Réparation de la camionnette de la voirie – Autorisation

CONSIDÉRANT que la pompe à l'eau de la camionnette de la voirie a été remplacée au montant de 573.45 \$ plus taxes applicables par le Garage Morin et Frères;

CONSIDÉRANT que les bougies de la camionnette de la voirie sont a changé, pour un montant estimé à 461.50 \$ plus taxes par le Garage Morin et Frères;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.18

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER les dépenses associées à la réparation de la pompe à l'eau de la camionnette de la voirie au montant de 573.45 \$ plus taxes applicables au Garage Morin et Frères inc. ;

D'AUTORISER le Garage Morin et Frères inc. a effectué les réparations sur les bougies de la camionnette de la voirie pour un montant estimé de 461.50 \$ taxes incluses et;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté pour les dépenses réelles engendrées par ces réparations sur la camionnette de la voirie.

d) Travaux de voirie – Mandat

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Excavation JD inc. a effectué divers travaux de voirie tel que la réparation du décrochement du talus du rang Fleury, la réparation d'un puisard sur la rue Lamoureux et de la fourniture et le transport de pierres pour la virée du 4e rang;

CONSIDÉRANT que le montant total de ces travaux est de 886.12 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.19

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par de Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'entériner la décision de la directrice générale de mandater l'entrepreneur Excavation JD inc. pour les divers travaux de voirie incluant la réparation du décrochement du talus du rang Fleury, la réparation d'un puisard sur la rue Lamoureux et la fourniture et le transport de pierres pour la virée du 4e rang pour un montant de 886.12 \$ taxes incluses.

e) Révision n° 4 de la programmation des travaux – TECQ 2019-2023

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021.12.20

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le

gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la M.R.C.

M. Guy Robert, maire indique que les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

c) Remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées – Modifications

CONSIDÉRANT que la municipalité a autorisé, par sa résolution 2021.05.16, le paiement du remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées, par Automation R.L., selon les termes suivants :

- 11 886.44 \$ financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- 2 262.00 \$ financés par le poste GL 59 131 01 000 - Excédent accumulé non affecté – égout
- 1 038.00 \$ financés par le poste GL 59 110 00 000 - Surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT que la programmation no 3 approuvée du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 inclut l'ensemble des coûts liés au remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le coût total net de ce remplacement s'élève à 15 769.12 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2021.05.16 intitulée Remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées - Autorisation;

DE MANDATER l'entreprise Automation R.L. pour effectuer le remplacement de

2021.12.21

l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées au montant de 14 465.00 \$ plus taxes, tel que présenté dans la soumission datée du 9 avril 2021 et ;

D'AUTORISER que l'ensemble des coûts, soit 15 769.12 \$, soient payés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

d) Cours d'eau Laplante Branche 2 – Retrait du surplus accumulé non affecté - Modifications

CONSIDÉRANT que le projet de stabilisation du talus du cours d'eau Laplante branche 2 a été remplacé par le projet de remplacement du ponceau du 4^e rang;

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement du ponceau du 4^e rang sera intégré à la programmation des travaux no 4 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.22

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents d'abroger la résolution 2021.07.12 qui indiquait le retrait du surplus accumulé non affecté un montant de 9 770.40 \$ pour les volets suivants : l'appel d'offre sur invitation d'une firme géotechnique, la conception de plans et devis ainsi que la réalisation de stabilisation du talus en aval du ponceau du 4e rang dans le cours d'eau Laplante branche 2.

f) Raccordement à l'égout sanitaire – 352 rue Principale – Mandat

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Excavation JD inc. a effectué les travaux du branchement sanitaire du 352 rue Principale au montant de 4 014.85 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'article 38.2, du règlement 2016-04 intitulé Règlement sur les branchements à l'égout sanitaire, indique que *Tout propriétaire, qui voudrait procéder à l'ajout d'un branchement à l'égout sur le territoire desservi par le réseau d'égout après que ce projet soit terminé, devra assumer la totalité des frais occasionnés à la Municipalité par ces travaux;*

EN CONSÉQUENCE,

2021.12.23

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale de mandater l'entrepreneur Excavation JD inc. pour les travaux de branchement sanitaire du 352 rue Principale au montant 4 014.85 \$ taxes incluses et;

D'AUTORISER que la facture de ces travaux de branchement sanitaire soit transmise au propriétaire du 352 rue Principale.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois de novembre 2021

La directrice générale dépose le bilan des résultats de novembre 2021 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er novembre 2021	8 374.55 \$
Retrait	(204.27 \$)
Dépôt	- \$
Solde au compte au 30 novembre 2021	8 170.28 \$
Chèques en circulation	(120.00 \$)
Montant disponible	8 050.28 \$

12. Autres sujets

Aucun sujet présenté.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en novembre 2021 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h07.

2021.12.24

LISTE DES COMPTES À PAYER EN DÉCEMBRE 2021

	Total des salaires	19 805.78 \$
1	La Capitale (assurance collective - 12-2021)	1 233.09 \$
2	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 \$
3	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 \$
4	Fabrique St-Bernard (contribution guignolée 2021)	600.00 \$
5	Centraide Richelieu-Yamaska (don)	50.00 \$
6	Annick Laporte (cadeau-départ Francine Morin)	339.18 \$
7	Ministre des Finances du Québec (inscription formation F. Girouard, TEU)	118.00 \$
8	Télé systèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 \$
9	Aquatech (assistance 12-2021)	1 217.33 \$
10	Aquatech (assistance remplacement-personnel octobre)	910.60 \$
11	Aquatech (assistance remplacement-personnel septembre)	910.60 \$
12	RIM (téléphone)	141.42 \$
13	Gestim (services d'inspection 11-2021)	504.46 \$
14	Gestim (forfait 2021 URB-673)	1 149.75 \$
15	RARC (consommation d'eau du 4 octobre au 2 novembre)	9 132.00 \$
16	RARC (105 rg Fleury - chambre de compteur) * à facturer au propriétaire	383.10 \$
17	RARC (352, Principale - entrée d'eau)	1 120.00 \$
18	Soudure Plastique Québec (réparation d'une glissade)	701.35 \$
19	Automation RL (remplacement ordinateur de contrôle de l'usine eaux usées)	16 631.13 \$
20	FQM Assurances Inc. (assurances générales 2022)	21 345.47 \$
21	FQM Assurances Inc. (assurances véhicule 2022)	802.24 \$
22	FQM Assurances Inc. (protection assurances bénévoles 2022)	272.50 \$
23	MRC des Maskoutains (ingénieur ponceau 4e Rang)	754.40 \$
24	MRC des Maskoutains (ingénieur resurfaçage 5e Rang)	117.88 \$
25	MRC des Maskoutains (réfection rang Fleury)	94.30 \$
26	Québec Municipal (service internet 2022-2023 abonn. Annuel)	103.48 \$
27	ABC Récréation Québec Inc. (bancs du parc...)	8 822.05 \$
28	Excavation JD Inc. (travaux voirie: rg Fleury, rue Lamoureux, 4e Rang)	886.12 \$
29	Excavation JD Inc. (raccordement égout 352, Principale) * à facturer au propriétaire	4 014.85 \$
30	Dépanneur les Patriotes (essence-voirie)	701.44 \$
31	Garage Morin et Frères Inc. (installation des pneus camion voirie)	82.55 \$
32	Garage Morin et Frères Inc. (réparation camion voirie pompe à eau)	659.32 \$
33	FM Formules municipales (papeterie élections)	89.23 \$
34	Sécurité Maska (remplissage d'extincteur)	108.48 \$
35	Émilie Petitclerc (cadeau-départ Mario Jussaume) (279.92+8.05)	287.97 \$
36	Francis Girouard, inspecteur municipal (PRE-FAIR couvre-tout)	78.17 \$
37	Les Constructions A. Claing Enr. (1er versement - entretien de la patinoire)	1 954.58 \$

38	Les Constructions A. Claing Enr. (2e versement - entretien de la patinoire)	1 954.58 \$
39	Les Constructions A. Claing Enr. (réparation patinoire)	1 155.50 \$
40	Marc-Antoine Gosselin(remboursement solde créditeur - paiement de taxes en trop)	133.52 \$
41	EMCO Québec Crédit (entretien usine TEU) 309.27 + 36.62	345.89 \$
42	Agiska Coopérative (dép. St-Barnabé) (asphalte froide, dos d'âne, gants cuir)	189.02 \$
43	Les Entreprises BJB Inc. (réparation des lampadaires)	407.57 \$
44	Ministère du Revenu du Québec (DAS 11-2021)	7 173.76 \$
45	Revenu Canada (DAS 11-2021)	2 676.58 \$
46	Télébec	127.51 \$
47	Telus (cellulaire inspecteur 12-2021)	79.47 \$
48	Cooptel (frais mensuel internet 12-2021 - 400 rue Gagné)	91.58 \$
49	RIAM - Collecte matières recyclables F.210982	1 657.16 \$
50	RIAM - Collecte matières organiques F.210957	2 209.31 \$
51	RIAM - Collecte résidus domestiques F.211007	2 589.16 \$
52	Vacuum Drummond (vidange des boues - 11-2021 avec extra disposition)	1 724.63 \$
53	Buropro Citation - changer l'adresse DNS serveurs	20.10 \$
54	Fournitures de bureau Denis (papeterie)	304.47 \$
55	Buropro Citation (entretien copieur)	200.32 \$
56	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	590.04 \$
57	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	283.23 \$
58	Hydro-Québec - 390, rue Principale	610.35 \$
59	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	523.53 \$
60	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 652.17 \$
61	Agiska Coopérative (dép. St-Barnabé) (asphalte froide, dos d'âne, gants cuir)	39.02 \$
62	Energies Sonic Inc. (location de 420 lbs pour le pavillon)	55.19 \$
63	Visa - walmart (cadeaux-départ Sylvie Chaput)	270.00 \$
64	Visa (frais mensuel novembre - Zoom)	23.00 \$
65	Visa - Postes Canada (achat de timbres)	105.78 \$
66	Visa - Postes Canada (journal nov.)55.98+2.99	58.97 \$
67	Visa (Provigo souper de Noël) 28.97+5.75	34.72 \$
Total des comptes à payer		125 652.82 \$

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussigné Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et
secrétaire-trésorière